

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur**

**rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

## Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc	: 9h-12h
Jeudi et vendredi	: 14h45-17h45

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90  
Du mardi au samedi: 9h-12h

## Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

## Médecin

: appeler le 15

## Infirmier(e) de garde

: M. Joao FERREIRA

Tél. : 06.59.49.28.41

## Pharmacie

: Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17

## Horaires du 14 juillet au 25 août 2019 :

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h30-19h

Le samedi : 9h-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement*

*célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

## Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

## Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [bailly-f@wanadoo.fr](mailto:bailly-f@wanadoo.fr)

## Messe à la résidence Amicie (17h)

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

## Horaires d'été à compter du 1er avril 2019

Lundi, mercredi : 14h-18h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-18h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères  
et des sacs jaunes : 17 et 30 août 2019**

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

**MAIRIE 02.43.54.06.06**

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N°32 du 9 août 2019**

## Arrêt temporaire de diffusion

Ce bulletin hebdomadaire étant le dernier du mois d'août, la prochaine diffusion sera effectuée à la rentrée à savoir le **vendredi 6 septembre 2019**.

## Balayage mécanique

Le prochain balayage mécanique aura lieu le **jeudi 29 août à partir de 6h du matin**. Nous vous remercions de bien vouloir déplacer vos véhicules la veille du passage afin que celui-ci soit effectué correctement.

## Arrêté du Maire : Bric-à-brac du 18 août 2019

### Le Maire de Montfort-le-Gesnois

Vu Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2 ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande formulée par Monsieur GALLON Lionel, Président de Montfort Tennis de Table de Montfort-le-Gesnois, d'organiser un **Bric-à-brac le 18 août 2019**,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation,

### ARRETE

**Article 1** : Est autorisée, le **18 août 2019**, l'occupation du domaine public sur l'espace du Pont-Romain.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sur la route de la Marine RD119, des deux côtés, à partir de la RD20 sur une longueur de 350m, et sur la RD20 du Pont-Romain jusqu'au pont SNCF, des deux côtés de la voie.

**Article 3** : Une signalisation pour la sécurité sera posée sur les lieux par l'association selon le plan VIGIPIRATE.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-La-Brière et à l'organisateur.

## Arrêté du Maire : Feux tricolores route du Haras

### Le Maire de Montfort-le-Gesnois

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code des communes ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de travaux déposée par PIGEON TP, pour effectuer l'installation d'un plateau ralentisseur rue du Haras ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur rue du Haras, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

### ARRETE

**Article 1** : La rue du Haras sera réglementée par feux tricolores, **du 26 août au 15 septembre 2019**.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**Article 3** : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

**Article 4** : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par l'entreprise chargée des travaux.

### Bureau de poste : fermeture estivale

Le bureau de poste de Montfort-le-Gesnois sera fermé jusqu'au **17 août 2019**. Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du **20 août 2019**. Durant cette période, l'offre de La Poste sera disponible dans les points de services suivants :

**Bureau de poste de Saint-Mars-la-Brière** (38 Rue de Paris - 72470 Saint-Mars-la-Brière) selon les horaires suivants :

- Mardi de 13h30 à 16h15
- Mercredi de 13h30 à 16h15
- Jeudi de 13h30 à 16h15
- Vendredi de 13h30 à 16h15
- Samedi de 9h30 à 12h15

**Bureau de poste de Connerré** (2 Rue de la Jatterie - 72160 Connerré) selon les horaires suivants :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h

### Espérance Sportive

*Venez les encourager le dimanche 25 août 2019 !!*



**COUPE DE FRANCE**

ÉDITION  
**2019|20**



*3<sup>ème</sup> division*



*Régional 3*

**LA COUPE  
DE TOUS LES  
POSSIBLES**

*Début du match à 15h00 !!*

### Les 2moiz'elles

**LOTO**

Ouverture 17h30 - début du jeu 20h30  
animé par Eric  
organisé par l'association les 2moiz'elles

**Vendredi  
30 août 2019**

**4550 € à gagner**

**SPECIAL CARTES  
CADEAUX "illicado"**

Valables dans plus de 60 enseignes soit plus de  
8500 magasins et sites internet:  
Auchan, Décathlon, Leroy merlin, Boulanger,  
Fnac, Camaïeu, Jules, Toysrus...

**100€ la ligne!!! ça ne se rate pas,  
réservez vos places dès  
maintenant au  
06.73.14.60.39**

LOTO PLUS

Cartes cadeaux  
100€ - 200€ - 300€

PARTIES SPECIALES

cartes cadeaux  
2 x 250€

**2 x 500€**

**5 x 200€**

**5 x 150€**

**5 x 100€**

### Tennis Club de Lombron

En ce début de saison, le TCL reprend les cours de tennis pour les enfants à partir de 3 ans :

Au programme : 8 séances les samedis matin à partir du 07 septembre jusqu'à fin octobre puis reprise en mars.

Initiation (Apprentissage de la technique, motricité, règles et valeurs du tennis) et animations (séance déguisée, séance parents/enfants, jeux et matchs etc...) encadrés par des éducateurs de la FFT.

**Nouveauté cette année: Séances de baby-tennis pour les 3 - 4 ans.**

Le tarif est de 24 euros pour les 8 cours + 26 euros d'adhésion et de licence (valable 1 ans et permettant de jouer toute l'année en horaire libre).

**Renseignements et inscriptions :**

[tennisclublombron@gmail.com](mailto:tennisclublombron@gmail.com)

02.43.86.81.93 - facebook [tennislombron](https://www.facebook.com/tennislombron)

Pour les adultes et enfants, il est tout à fait possible de venir jouer (3 cours à votre disposition dans un cadre convivial) en loisir ou en compétition selon les envies.